



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Land Projects and Communication System Support
Division/Div des projets terrestres et support de
systèmes de communication
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet LC4ISR – le réseau central	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-200731/D	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-200731	Date 2022-06-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$RA-059-28518	
File No. - N° de dossier 055ra.W8486-200731	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-07-15 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ellingham, Brendan	Buyer Id - Id de l'acheteur 055ra
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-2211 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à :

1. Prolonger la date de clôture de l'ébauche de DP provisoire.
2. Publier l'annexe B et l'appendice B1.
3. Publier deux nouvelles appendices en vertu de l'annexe C pour informer les soumissionnaires du nouveau processus d'autorisation de sécurité.
4. Modifier la Partie 6 – Article 1,2.
5. Publier des questions supplémentaires pour rétroaction écrite de l'industrie.
6. Informer les soumissionnaires des limites d'assurance révisée ainsi que le libellé supplémentaire.
7. Répondre aux questions des soumissionnaires.

Les éléments suivants font partie de la DS :

1. L'ébauche de la date de clôture de la DP est indiquée sur la page principale de l'ébauche de la DP.
2. Publier l'annexe suivante et annexe, que vous trouverez ci-joint.
 - Annexe B – Base de paiement (BP)
 - Appendice B1 – Feuille de calcul de la proposition de prix et de l'évaluation des soumissions financières

3. En vertu de la liste des annexes, l'Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

INSÉRER ce qui suit :

Appendice C2 – Programme de sécurité du contrat de la demande de formulaire d'inscription (SPAC 471)

Appendice C3 – Des directives sur la façon de remplir le contrat du Programme de sécurité de la demande de formulaire d'inscription (SPAC 471)

4. En vertu de la partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, Section 1 – Exigences relatives à la sécurité

SUPPRIMER la partie 6 – La section 1,2 dans son intégralité.

INSÉRER ce qui suit:

- 1.2 On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. **Les soumissionnaires qui ne détiennent pas une attestation de sécurité d'organisme valide doivent fournir, avec leur soumission, un programme de sécurité du contrat dûment rempli la demande de formulaire d'inscription (SPAC 471) qui se trouve à l'annexe C2.** La décision de retarder l'attribution du

contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

5. Questions supplémentaires pour rétroaction écrite de l'industrie sont annexées aux présentes ci-dessous dans le présent document.
6. La version finale de la DP peut avoir le libellé supplémentaire et révisé les limites d'assurance pour l'assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions et assurance commerciale de responsabilité civile clause.
7. Réponse aux questions des soumissionnaires sont annexées aux présentes ci-dessous dans le présent document.

Toutes les autres modalités et conditions de l'ébauche de la demande de propositions demeurent inchangées.

On demande aux soumissionnaires de fournir des réponses écrites aux questions suivantes par l'ébauche de la date de clôture de la DP.

- Q1. Le Canada vise à renforcer les relations avec sa population des Premières nations. Il y a un certain nombre d'entreprises autochtones connus qui pourraient fournir des matériaux et services de la qualité des sous-traitants. Combien de l'industrie serait disposée à s'engager à fournir par l'intermédiaire des matériaux ou services en sous-traitance à des entreprises autochtones?
- Q2. Le Canada s'est engagé à se concentrer sur la diversité et l'inclusion. Comment l'industrie de proposer un effectif diversifié et inclusif?
- Q3. Le Canada s'est engagé à ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre par 40 % de celui de 2005, d'ici 2030, pour l'infrastructure. Comment l'industrie s'attendre à respecter ou dépasser cet objectif environnemental pour le installation de SoS E&I?
- Q4. Industrie de voir les défis à la base de paiement de l'approche de la mise en œuvre du processus d'autorisation des tâches MDN 626 comprendre le travail sera effectué dans un environnement souple? Veuillez expliquer.
- Q5. Chacun des quatre (4) groupes fonctionnels auront un élément de travail de base des coûts. Quelle est l'estimation de l'industrie le coût total par année (y compris les périodes d'option) en fonction de l'énoncé des travaux qui ont été publiés? Veuillez expliquer. À noter, une valeur peuvent être fournis pour un ou plusieurs des groupes fonctionnels.
- Q6. Si le Canada considère que la mise en œuvre des retenues de garantie sur les contrats quelles seraient les recommandations de l'industrie pour qu'il soit libération de la retenue?

Remarque : Les soumissionnaires peuvent choisir d'ignorer toute question/s qui ne s'applique pas à cette DP.

Questions du soumissionnaire au 14 juin 2022

Q1. Annexe F de référence - Matrice de conformité et critères techniques d'évaluation des offres - MT1,1.1

Les critères d'évaluation des offres techniques MT1 exigent que les soumissionnaires identifient trois (3) projets distincts qui démontrent une expérience avérée nécessaire pour fournir les services spécifiés dans l'EDT pour la fourniture de services de maintien des applications. La sous-exigence 1.1, iii exige qu'au moins un (1) des trois (3) projets référencés ait une durée d'au moins (5) ans.

Le Canada est prié de confirmer que les contrats d'une durée d'exécution de cinq (5) ans qui sont en cours au moment de la publication de la DP sont admissibles en tant que candidats ayant une expérience prouvée par rapport à l'exigence MT1, 1.1, iii.

A1. Oui, un contrat avec une période de performance de cinq (5) ans qui est toujours en cours au moment de la date de publication de la DP sera admissible à l'Expérience Prouvée Obligatoire. En fait, les trois projets référencés peuvent être en cours au moment de la date de publication de la DP conformément à MT1,1.1 ii. Fondamentalement, les trois projets référencés peuvent avoir une période de performance différente, mais au moins un doit être d'une période minimale de cinq ans.

ANNEXE B

**COMMANDEMENT, CONTRÔLE, COMMUNICATIONS,
INFORMATIQUE, RENSEIGNEMENT, SURVEILLANCE ET
RECONNAISSANCE TERRESTRES**

LE RÉSEAU CENTRAL

SERVICES DE SOUTIEN

BASE DE PAIEMENT

1. DÉFINITIONS

- 1.1. Le **taux horaire fixe** est le taux horaire fixe de main-d'œuvre à facturer pour chaque heure travaillée; il est calculé au prorata pour toute période de moins d'une heure.
- 1.2. Le **prix de revient effectif** s'entend des coûts engagés par un fournisseur pour obtenir un produit ou un service donné pour le revendre au gouvernement. Ces frais englobent le prix facturé par le fournisseur (moins les rabais commerciaux), auquel sont ajoutés, le cas échéant, l'ensemble des frais de transport des marchandises reçues, de conversion des devises et des droits de douane et de courtage, à l'exclusion toutefois de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée.
- 1.3. La **majoration** s'entend de la différence entre le prix de revient effectif de l'entrepreneur pour un produit et le prix de revente au Canada, sans la taxe sur les produits et services et/ou la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat, la manutention interne, les frais généraux et administratifs, ainsi que les bénéfices applicables.
- 1.4. Le **prix fixe** est une méthode d'établissement des prix selon laquelle le montant total payable est une somme forfaitaire ou un montant déterminé à partir de prix unitaires fixes.
- 1.5. Le **prix plafond** est une méthode d'établissement des prix selon laquelle le montant maximal à payer à l'entrepreneur pour les travaux prescrits est établi dans le contrat. Lorsqu'un prix plafond est utilisé dans un contrat, l'entrepreneur n'a pas droit à une rémunération supplémentaire. Un prix plafond est utilisé lorsque le niveau ou la quantité d'effort peut être évalué de façon réaliste, et qu'il y a une entente complète entre les parties quant aux travaux prescrits.
- 1.6. Une **limitation des dépenses** est le montant maximal qu'un entrepreneur peut recevoir pour les travaux prescrits. La limitation des dépenses est normalement utilisée dans les exigences relatives aux services lorsque le niveau d'effort ne peut être évalué de façon précise au départ. Sur demande du client, l'autorité contractante peut modifier le contrat pour fournir des fonds supplémentaires ou pour demander à l'entrepreneur d'effectuer seulement les travaux que les fonds alloués lui permettent de terminer.
- 1.7. Le **niveau d'effort** s'entend du nombre total d'heures allouées pour se consacrer à une tâche ou pour achever une tâche qui peut comprendre une ou plusieurs catégories de main-d'œuvre.
- 1.8. Les **dépenses générales et administratives** s'entendent des dépenses générales et administratives estimatives qui représentent un pourcentage des coûts liés au matériel, à la main-d'œuvre et aux frais généraux.
- 1.9. Le **taux de main-d'œuvre entièrement chargé** s'entend du taux qui comprend les dépenses générales et administratives, les frais généraux et les bénéfices, mais qui exclut les taxes applicables.
- 1.10. Les **matériaux** comprennent les matières premières, les pièces et les équipements achetés ou fabriqués par l'entrepreneur spécialement pour le contrat.

2. GÉNÉRALITÉS

Ces renseignements manquants sur les prix doivent être intégrés à l'étape de l'attribution du contrat, conformément à la soumission financière retenue pour l'attribution du contrat.

À condition que l'entrepreneur remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, il sera payé conformément aux paragraphes suivants.

3. DÉFINITIONS DES CATÉGORIES DE MAIN-D'ŒUVRE

- 3.1 Un **étudiant débutant à un programme d'enseignement coopératif** est une ressource qui doit être en voie d'obtenir un certificat collégial ou un baccalauréat d'un collège ou d'une université agréé dans un domaine pertinent et qui se trouve dans la première ou la deuxième année du programme.
- 3.2 Un **étudiant principal à un programme d'enseignement coopératif** est une ressource qui doit être en voie d'obtenir un certificat collégial ou un baccalauréat d'un collège ou d'une université agréé dans un domaine pertinent et qui en est à la troisième ou quatrième année du programme. Les étudiants à un programme d'enseignement coopératif qui sont en voie d'obtenir un diplôme de maîtrise sont considérés comme une ressource principale.
- 3.3 Une **ressource débutante** est une ressource qui doit avoir au moins deux (2) ans d'expérience pertinente dans le domaine précisé au cours des cinq (5) dernières années. Pour toutes les catégories d'ingénieurs et d'architectes, une ressource doit également détenir un baccalauréat en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM).
- 3.4 Une **ressource intermédiaire** est une ressource qui doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente dans le domaine précisé au cours des dix (10) dernières années. Pour toutes les catégories d'ingénieurs et d'architectes, une ressource doit également détenir un baccalauréat en STIM.
- 3.5 Une **ressource principale** est une ressource qui doit avoir au moins sept (7) ans d'expérience pertinente dans le domaine précisé au cours des dix (10) dernières années. Pour toutes les catégories d'ingénieurs et d'architectes, une ressource doit également détenir un baccalauréat en STIM.
- 3.6 Un **professionnel certifié TEMPEST de niveau I** est une ressource qui a réussi l'examen administré par le gouvernement et qui a reçu la certification TEMPEST de niveau I.
- 3.7 Un **professionnel certifié TEMPEST de niveau II** est une ressource qui a réussi l'examen administré par le gouvernement et qui a reçu la certification TEMPEST de niveau II.

4. TRAVAUX ESSENTIELS

- 4.1 Après avoir exécuté de manière satisfaisante les travaux essentiels de gestion et les travaux essentiels de gestion de l'ingénierie, l'entrepreneur sera rémunéré pour les frais mensuels fixes conformément au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – Travaux essentiels

Travaux essentiels		
Frais mensuels fixes		
Période ferme	Année 1	Conformément à la soumission
	Année 2	Conformément à la soumission
	Année 3	Conformément à la soumission
	Année 4	Conformément à la soumission
	Année 5	Conformément à la soumission
	Année 6	Conformément à la soumission
Période d'option 1	Année 7	IPC
	Année 8	IPC
Période d'option 2	Année 9	IPC
	Année 10	IPC
Période d'option 3	Année 11	IPC
	Année 12	IPC

7. DEMANDES DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

- 7.1 Le paiement des demandes de travaux supplémentaires sera effectué conformément aux dispositions du contrat relatives aux paiements progressifs. Le Canada versera des paiements mensuels pour les demandes de travaux supplémentaires comme suit :
- Les frais de main-d'œuvre pour les travaux autorisés doivent être fondés sur les taux horaires fixes de main-d'œuvre indiqués au tableau 2 ci-dessous, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, le cas échéant.
 - L'entrepreneur sera payé pour les frais de majoration sur son prix de revient effectif pour l'acquisition autorisée de matériel, la location et l'entretien du matériel, et l'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux plus une majoration, indiquée dans le tableau 3 ci-dessous, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, le cas échéant.

- i. L'entrepreneur sera remboursé pour tous les frais de transport et d'expédition, sans provisions pour les bénéfices ou les frais administratifs généraux. Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, le cas échéant.
 - ii. Les frais d'expédition et de transport doivent figurer séparément sur la facture de l'entrepreneur.
 - iii. Les frais de matériel, de location et d'entretien seront facturés au cours de l'année où ils ont été livrés.
 - c. L'entrepreneur recevra la majoration sur le prix de revient effectif qu'il a raisonnablement et convenablement engagé pour les services autorisés en sous-traitance, conformément au tableau 4. Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, le cas échéant.
 - i. Si l'entrepreneur sous-traite l'une ou l'autre des catégories de ressources qui sont couvertes par la base de paiement, il sera payé selon les taux de main-d'œuvre prévus au contrat.
 - d. L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de transport et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou les bénéfices, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé précisées aux appendices B, C, D et E de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#). Tous les déplacements doivent être autorisés au préalable par le responsable technique.
- 7.2 Le paiement des travaux supplémentaires achevés sera soumis à une retenue de 10 %.

Tableau 2 – Taux horaires fixes de main-d'œuvre

Catégorie de la ressource	Niveau de la ressource	Taux horaires fixes de la main-d'œuvre						
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Années d'option
A- Administrateur de projet	1. Débutant	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	2. Intermédiaire	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	3. Principal	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
B- Gestionnaire de projet	4. Débutant	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	5. Intermédiaire	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	6. Principal	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
C- Ingénieur de matériel	7. Débutant	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	8. Intermédiaire	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	9. Principal	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
D- Chef de test	10. Débutant	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	11. Intermédiaire	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	12. Principal	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
E- Concepteur de logiciels	13. Débutant	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	14. Intermédiaire	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC
	15. Principal	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	Conformément à la soumission	IPC

T- Architecte micrologiciel	56. Intermédiaire	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
	57. Principal	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
U- L'instructeur de formation	58. Intermédiaire	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
	59. Principal	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
V- Gestionnaire de l'ingénierie des systèmes	60. Principal	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
W- Architecte de systèmes	61. Principal	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
X- TEMPEST Professionnel I	62.	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
Y- TEMPEST Professionnel II	63.	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
Z- Étudiant à un programme d'enseignement coopératif - l'élaboration de logiciels	64.	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC
AA- Étudiant à un programme d'enseignement coopératif - génie	65.	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	<i>Conformément à la soumission</i>	IPC

Tableau 3 – Pourcentage de majoration du coût des matériaux

Majoration du coût des matériaux		
Article	Activité	Majoration pour la période ferme et la période d'option (pourcentage)
1	Matériaux	Conformément à la soumission

Tableau 4 – Pourcentage de majoration pour le coût des services de sous-traitance

Majoration du coût des services de sous-traitance		
Article	Activité	Majoration pour la période ferme et la période d'option (pourcentage)
1	Services de sous-traitance	Conformément à la soumission

ARTICLE 6 – AJUSTEMENT DU PRIX ÉCONOMIQUE POUR LES PÉRIODES D'OPTION

- 6.1 Les prix et les taux de main-d'œuvre ajustés pour les années d'option seront intégrés dans ce document avant l'exercice des options. Les prix et les taux de main-d'œuvre pour la période du contrat serviront de base pour les taux et les prix de la main-d'œuvre pour les périodes d'option 1 à 5.
- 6.2 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour la période d'option 1 seront la moyenne de la période ferme, qui sera utilisée comme base de référence pour l'indexation des taux et des prix de la main-d'œuvre dans le contrat, à augmenter ou à diminuer d'un pourcentage au plus égal à l'augmentation ou à la diminution de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada, selon le cas, pour la période d'un an se terminant deux mois avant la date anniversaire du contrat. L'entrepreneur continuera d'être payé selon les taux actuels jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été convenus entre l'entrepreneur et le Canada. Toutes les tâches en cours seront rapprochées une fois fermées.
- 6.3 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour la période d'option 2 seront la moyenne de la période ferme, qui sera utilisée comme base de référence pour l'indexation des taux et des prix de la main-d'œuvre dans le contrat, à augmenter ou à diminuer d'un pourcentage au plus égal à l'augmentation ou à la diminution de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada, selon le cas, pour la période d'un an se terminant deux mois avant la date anniversaire du contrat. L'entrepreneur continuera d'être payé selon les taux actuels jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été convenus entre l'entrepreneur et le Canada. Toutes les tâches en cours seront rapprochées une fois fermées.

- 6.4 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour la période d'option 3 seront la moyenne de la période ferme, qui sera utilisée comme base de référence pour l'indexation des taux et des prix de la main-d'œuvre dans le contrat, à augmenter ou à diminuer d'un pourcentage au plus égal à l'augmentation ou à la diminution de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada, selon le cas, pour la période d'un an se terminant deux mois avant la date anniversaire du contrat. L'entrepreneur continuera d'être payé selon les taux actuels jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été convenus entre l'entrepreneur et le Canada. Toutes les tâches en cours seront rapprochées une fois fermées.
- 6.5 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour la période d'option 4 seront la moyenne de la période ferme, qui sera utilisée comme base de référence pour l'indexation des taux et des prix de la main-d'œuvre dans le contrat, à augmenter ou à diminuer d'un pourcentage au plus égal à l'augmentation ou à la diminution de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada, selon le cas, pour la période d'un an se terminant deux mois avant la date anniversaire du contrat. L'entrepreneur continuera d'être payé selon les taux actuels jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été convenus entre l'entrepreneur et le Canada. Toutes les tâches en cours seront rapprochées une fois fermées.
- 6.6 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour la période d'option 5 seront la moyenne de la période ferme, qui sera utilisée comme base de référence pour l'indexation des taux et des prix de la main-d'œuvre dans le contrat, à augmenter ou à diminuer d'un pourcentage au plus égal à l'augmentation ou à la diminution de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada, selon le cas, pour la période d'un an se terminant deux mois avant la date anniversaire du contrat. L'entrepreneur continuera d'être payé selon les taux actuels jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été convenus entre l'entrepreneur et le Canada. Toutes les tâches en cours seront rapprochées une fois fermées.
- 6.7 L'IPC à utiliser pour le calcul des taux et des prix sera la moyenne annuelle de « Tous les articles », y compris les principales composantes et les agrégats spéciaux, Canada - Non désaisonnalisé, qui est publié par Statistique Canada.
- 6.8 Les taux et les prix de la main-d'œuvre pour toutes les périodes d'option seront augmentés ou diminués sur une base annuelle, quelle que soit la durée des périodes d'option. L'entrepreneur continuera d'être payé selon le taux actuel de l'IPC jusqu'à ce que le nouveau taux soit finalisé.
-



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

Consignes pour remplir la demande d'inscription (DI)

Avis de confidentialité pour les entités canadiennes s'inscrivant au Programme de sécurité des contrats (PSC)

Parmi les renseignements recueillis dans le présent formulaire, il y a notamment des renseignements personnels recueillis en vertu du paragraphe 7(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément à des obligations définies dans la *Politique sur la sécurité du gouvernement* et dans la *Norme sur le filtrage de sécurité* du Conseil du Trésor du Canada à l'appui des évaluations de la sécurité et de l'inscription au PSC de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Les renseignements personnels serviront à évaluer votre admissibilité à détenir une attestation ou une cote de sécurité et à être inscrit au PSC. Les renseignements fournis pourraient également être divulgués à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui pourraient les utiliser pour mener des vérifications ou des enquêtes en vertu de la *Politique sur la sécurité du gouvernement* et de la *Norme sur le filtrage de sécurité*. Les renseignements pourraient aussi être communiqués à d'autres institutions fédérales qui pourraient avoir besoin de les utiliser pour s'acquitter de leurs fonctions ou pour mener des enquêtes conformément aux lois canadiennes, ou aux programmes de sécurité industrielle de gouvernements étrangers (avec lesquels le Canada a conclu des ententes de sécurité bilatérales) à l'appui de garanties étrangères.

Les renseignements personnels sont protégés, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sont décrits dans le fichier de renseignements personnels PWGSC PPU 015 dans l'Info Source ([Accès à l'information et protection des renseignements personnels – SPAC – tpsgc-pwgsc.gc.ca](#)) et dans le fichier de renseignements personnels ordinaires du SCT Filtrage de sécurité du personnel POU 917 ([Fichiers de renseignements personnels ordinaires – Canada.ca](#)). En vertu de cette Loi, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de les corriger s'ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre de l'inscription d'une organisation sont conservés pendant deux ans après la dernière mesure administrative avant d'être détruits. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre d'une évaluation de la participation, du contrôle ou de l'influence de l'étranger sont conservés pendant deux ans avant d'être détruits si aucun changement concernant l'organisation n'est signalé au bureau d'évaluation de la participation, du contrôle ou de l'influence de l'étranger au cours de cette période. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre d'un processus de filtrage de sécurité du personnel ou d'un processus de garantie étrangère seront conservés pendant au moins deux ans après la dernière mesure administrative avant d'être détruits. La période de conservation et les normes d'élimination des renseignements personnels en format électronique du PSC peuvent varier par rapport à la période de conservation susmentionnée.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur le présent énoncé de confidentialité, vous pouvez communiquer avec le directeur de la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de SPAC par courriel à l'adresse suivante : TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Si la réponse à votre préoccupation en matière de protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant le traitement de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Instructions générales :

- Ce formulaire est utilisé pour inscrire les entités juridiques canadiennes **SEULEMENT**. Les organisations étrangères ne peuvent s'inscrire au PSC.
TOUTES les entreprises étrangères doivent communiquer avec la [Direction de la sécurité industrielle internationale \(DSII\)](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de filtrage de sécurité. Les filiales canadiennes d'entreprises étrangères pourraient être admissibles à s'inscrire auprès du PSC.
- Ce formulaire et l'ensemble des documents justificatifs demandés doivent être fournis en anglais ou en français.
- Si vous n'avez pas assez de place pour fournir une réponse complète dans l'une des sections du formulaire, veuillez ajouter des rangées dans les tableaux ou des pages supplémentaires, au besoin.

Pour les organisations qui n'ont pas encore d'attestation de sécurité, le refus de fournir les informations requises, la fourniture d'une fausse déclaration, des informations trompeuses, la dissimulation ou l'omission de divulguer tout fait important sur cette demande entraînera le refus par le CSP d'octroyer ou de mettre à niveau une attestation de sécurité.

Une organisation qui a déjà une attestation de sécurité peut se voir refuser une attestation de sécurité ou se voir révoquer son attestation actuelle. Auquel cas, toute autorisation de fiabilité ou de sécurité du personnel délivrée à l'organisation sera fermée administrativement, tout comme l'attestation de sécurité de l'organisation auprès du PSC, ce qui la rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats nécessitant une attestation de sécurité d'organisation.

PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

Section A - Renseignements sur l'entreprise

- **La dénomination sociale de l'organisation** fait référence à la dénomination sociale de l'organisation telle qu'elle s'inscrit et existe au sein du pays de juridiction. Pour ce qui est des entités juridiques canadiennes, il s'agirait de la dénomination sociale inscrite auprès des autorités fédérales, provinciales ou territoriales.

- **Le nom de l'organisation ou nom commercial** fait référence au nom sous lequel une entreprise exerce une activité commerciale, bien que la dénomination sociale sous laquelle elle est inscrite, qui est utilisée pour les contrats et divers contextes officiels, puisse être différente.

- **Type d'organisation** – vous devez fournir toute la documentation requise par rapport au type d'organisation.

- Une **société** désigne une entité qui est autorisée en vertu de la loi à agir en tant que personne individuelle et distincte des actionnaires qui en sont propriétaires, et détenant le droit d'émettre des actions et d'exister indéfiniment.

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)
- Certificat de constitution, de conformité ou de prorogation, statuts constitutifs actuels, etc.
- Organigramme de la structure de propriété est obligatoire

- Un **partenariat** désigne une association ou relation entre deux ou plusieurs personnes, entreprises, fiducies ou partenaires qui s'unissent pour exercer des activités commerciales.

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Preuve du statut juridique (entente de partenariat, p. ex.)
- Enregistrement du nom de partenariat provincial (le cas échéant)
- Organigramme de la structure de propriété

- Une **entreprise à propriétaire unique** désigne le propriétaire d'une entreprise qui agit seul et qui n'a pas de partenaire.

Fournissez une preuve des détails de l'inscription provinciale, le cas échéant (permis principal d'entreprise, document d'enregistrement provincial du nom de la compagnie, p. ex.)

- **Autre** (universités, institutions financières, organisations non constituées en société, Assemblée des Premières Nations, etc.).

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Preuve du statut juridique (actes, chartes, documentation de la bande p. ex.)
- Organigramme de la structure de propriété et de la structure de gestion

- Le **principal lieu d'affaires** doit correspondre à l'endroit où l'entreprise est physiquement située et exerce ses activités au Canada. Les lieux virtuels, boîtes postales, bureaux de réception, espaces de travail partagés, bureaux de représentant, etc., ne seront pas acceptés.
- **Les entreprises qui s'identifient comme fournisseur diversifié** : SPAC définit un fournisseur diversifié comme «une entreprise détenue ou dirigée par des Canadiens issus de groupes sous-représentés, tels que les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles».

Section B - Agents de sécurité

Nommez la personne ou les personnes que vous prévoyez désigner ou qui sont déjà désignées en tant qu'agent de sécurité d'entreprise et agent de sécurité d'entreprise remplaçant. Pour obtenir l'autorisation de détenir des renseignements dans d'autres emplacements, assurez-vous d'indiquer l'adresse (le site) où est situé l'agent de sécurité d'entreprise remplaçant. Ajoutez des rangées supplémentaires ou utilisez une nouvelle page, au besoin. Le mot *employé* a le même sens que celui utilisé par l'Agence du revenu du Canada.



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

- L'adresse courriel doit pouvoir accepter différents types de correspondance du PSC.
- Les agents de sécurité **doivent** répondre à tous les critères suivants :
 - être un employé de l'organisation;
 - se trouver physiquement au Canada;
 - être un citoyen canadien*;
 - posséder une attestation de sécurité correspondant au niveau de sécurité de l'organisation (dans certains cas, les remplaçants pourraient posséder une attestation de sécurité de niveau différent).

*La citoyenneté canadienne est requise en raison de la responsabilité de surveillance confiée à un agent de sécurité et de certaines exigences contractuelles en lien avec la sécurité nationale. Cette exigence peut faire l'objet d'une dispense pour les résidents permanents, au cas par cas.

Section C - Dirigeants

- Votre organisation doit énumérer **tous** les noms et titres de postes de ses dirigeants, gestionnaires, équipes de direction, cadres supérieurs, partenaires de gestion, signataires autorisés, membres, etc. qui sont responsables des activités courantes de l'entreprise. Vous devez fournir un organigramme de la structure de gestion pour illustrer la structure hiérarchique de votre organisation. Ajoutez des rangées supplémentaires à la section, au besoin.
- Aux fins du PSC, le terme «pays de résidence principale/domicile national» désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.
- La **citoyenneté** fait référence au statut de citoyen. Un **citoyen** est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'un État ou d'une nation, a le droit de jouir de tous les droits et protections civils prévus par cet État ou cette nation et doit allégeance à son gouvernement.

Section D - Conseil d'administration

- Énumérez **tous** les membres du conseil d'administration de votre organisation. Indiquez tous les titres des membres du conseil, dont le président, s'il y a lieu. Ajoutez des rangées supplémentaires à la section ou utilisez une nouvelle page, au besoin.
- Aux fins du PSC, le terme «pays de résidence principale/domicile national» désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.
- La **citoyenneté** fait référence au statut de citoyen. Un **citoyen** est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'un État ou d'une nation, a le droit de jouir de tous les droits et protections civils prévus par cet État ou cette nation et doit allégeance à son gouvernement.

Section E - Information sur la propriété

- Aux fins du PSC, les définitions suivantes s'appliquent :
 - Les **propriétaires directs (ou inscrits)** sont **tous** les propriétaires qui détiennent le titre juridique d'une propriété ou d'un bien à leur nom.
 - La **propriété** se réfère soit (1) aux droits de vote liés aux actions avec droit de vote en circulation de la société ou (2) aux actions en circulation mesurées selon la juste valeur marchande.
 - Une **société mère** désigne une entreprise qui détient ou contrôle la participation majoritaire (c.-à-d. les actions avec droit de vote) d'autres firmes ou entreprises, habituellement connues sous le nom de filiales, ce qui peut lui donner le contrôle des opérations de celles-ci.

Section F - Justification (Cette section doit être remplie par les organisations qui font l'objet d'un renouvellement SEULEMENT, et non d'une soumission)

- Votre organisation doit fournir une liste des contrats fédéraux actifs, contrats de sous-traitance, baux, arrangements en matière d'approvisionnement, offres à commandes et bons de commande qui comportent des exigences en matière de sécurité. Indiquez le numéro de contrat (bail, arrangement en matière d'approvisionnement, offre à commandes, contrat de sous-traitance, etc.), l'autorité contractante ou l'entrepreneur principal ainsi que le niveau de sécurité de l'exigence.

Section G - Attestation et consentement

- Seul un dirigeant dont le nom figure à la section C peut remplir la présente section.



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

REMARQUE :

Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs ou de dissimuler ou d'omettre de déclarer tout fait important dans le cadre de cette demande entraînera le refus ou la révocation de l'attestation de sécurité de votre organisation et de votre inscription au Programme de sécurité des contrats, ce qui vous rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats nécessitant une attestation de sécurité d'organisation. Les formulaires incomplets ne seront pas traités.

SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE	
1. Dénomination sociale de l'organisation	
2. Nom de l'organisation ou nom commercial (si différent de la dénomination sociale)	
3. Type d'organisation - Indiquer le type d'organisation et fournir les documents de validation requis (sélectionner une seule case)	
<input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Société de personnes <input type="checkbox"/> Société <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :	
4. Veuillez fournir une brève description des activités générales de votre organisation	
5. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA), le cas échéant	6. S'identifier comme fournisseur diversifié (fournir le profil)
7. Adresse municipale de l'entreprise (siège social)	
8. Lieu d'affaires principal (si ailleurs qu'au siège social)	
9. Adresse postale (si différente de l'adresse municipale de l'entreprise)	
10. Site Web de l'organisation (le cas échéant)	
11. Numéro de téléphone	12. Numéro de télécopieur
13. Nombre d'employés au sein de votre organisation ou entité corporative	14. Nombre d'employés qui doivent avoir accès à des renseignements, des biens et des sites protégés/classifiés



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION B – AGENTS DE SÉCURITÉ

Veillez énumérer tous les agents de sécurité de votre organisation. Pour obtenir l'autorisation de détenir des renseignements, indiquez le numéro du site pour chaque agent de sécurité d'entreprise remplaçant et l'adresse correspondant à chaque site ci-dessous.

Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe si l'espace alloué est insuffisant.

Titre du poste	N° du site	Nom	Prénom	Courriel (auquel le PSC enverra la correspondance)
Agent de sécurité d'entreprise (ASE)				
Agent de sécurité d'entreprise remplaçant (ASER)				
ASER (le cas échéant)				
ASER (le cas échéant)				
ASER (le cas échéant)				

Aux fins d'autorisation de détenir des renseignements SEULEMENT :

00 – adresse correspondant au principal lieu d'affaires	
01 – adresse du site :	
02 – adresse du site :	

SECTION C – DIRIGEANTS (associés gérants, dirigeants clés, signataires autorisés etc.)

Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe, au besoin, et joignez l'organigramme de la structure de gestion illustrant la structure hiérarchique.

Titre du poste au sein de l'organisation	Nom	Prénom	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile national



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION D – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe, au besoin.

Titre du poste au sein du conseil	Nom	Prénom	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile national

SECTION E - INFORMATION SUR LES PROPRIÉTAIRES – VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS POUR CHAQUE NIVEAU DE PROPRIÉTÉ

Veillez fournir les renseignements demandés pour chaque niveau de propriété

Indiquez toutes les entités, les personnes et les sociétés privées ou publiques qui détiennent des intérêts dans l'organisation visée par le processus d'inscription. Mentionnez si l'entité possède une attestation de sécurité d'installation valide du PSC de SPAC ou d'un autre pays. Pour les sociétés cotées en bourse, indiquez le marché boursier. S'il y a plus de trois niveaux de propriété, veuillez utiliser une page supplémentaire pour inclure **tous** les niveaux de propriété, de la propriété directe à la propriété ultime.

Remarque : La demande doit inclure un organigramme de la structure organisationnelle indiquant les pourcentages de propriété.

SECTION E-1 - NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 1 (propriété directe) s'il y a plus de trois niveaux, veuillez fournir les renseignements sur une feuille supplémentaire

Propriété – Niveau 1 (société mère directe)				
Nom de l'organisation ou de la personne				
Adresse				
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)				
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)				
Attestation de sécurité d'installation oui/non				
Pourcentage de propriété				
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)				



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION E-2 – NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 2

Si les propriétaires directs énumérés dans la section précédente (E-1) détiennent des intérêts, veuillez fournir les informations ci-dessous pour chacun d'eux. Dans le cas contraire, veuillez inscrire la mention S.O. (sans objet).

Propriété des entrées mentionnées dans la section E-1 (niveau 2).

Nom du propriétaire direct de la section E-1			
Nom de l'organisation ou de la personne			
Adresse			
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)			
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)			
Attestation de sécurité d'installation oui/non			
Pourcentage de propriété			
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)			

SECTION E-3 – NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 3

Si les entités énumérées dans la section précédente (E-2) détiennent des intérêts supplémentaires, veuillez fournir les informations ci-dessous. Dans le cas contraire, veuillez inscrire la mention S.O. (sans objet).

Propriété des entrées mentionnées dans la section E-2 (niveau 3).

Nom du propriétaire intermédiaire de la section E-2			
Nom de l'organisation ou de la personne			
Adresse			
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)			
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)			
Attestation de sécurité d'installation oui/non			
Pourcentage de propriété			
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)			



PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION F - JUSTIFICATION (POUR LES RENOUVELLEMENTS)

Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe, au besoin

Veillez fournir toutes les justifications d'approvisionnement qui ont des exigences relatives à la sécurité (contrats, baux, demandes de propositions, demandes de renseignements, invitations à se qualifier, arrangements en matière d'approvisionnement, offres à commandes, etc.)

N° de contrat, bail, arrangement en matière d'approvisionnement, offre à commande, etc.	Client/autorité contractante	Type et niveau de sécurité	Date d'expiration (jj-mm-aaaa)

SECTION G - ATTESTATION ET CONSENTEMENT (SEUL UN DIRIGEANT MENTIONNÉ DANS LA SECTION C PEUT REMPLIR LA PRÉSENTE SECTION)

Je, soussigné(e), en tant que dirigeant autorisé par l'organisation, ai lu l'avis de confidentialité lié à cette demande et atteste par la présente que les renseignements qui y sont contenus sont vrais, complets et exacts. Je reconnais les responsabilités énoncées dans le manuel de la sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnement Canada et je conviens de m'y conformer, et je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus. **Je conviens d'aviser le Programme de sécurité des contrats de tout changement à l'organisation, y compris, mais sans s'y limiter : un changement d'adresse, de numéros de téléphone, de coordonnées, d'agent de sécurité, de dirigeants, de directeurs, de membres du conseil ou de partenaires, dans l'équipe de direction ou de gestion ou un changement relatif à la propriété.**

Nom	Prénom
Titre du poste	N° de téléphone (indiquer le n° de poste, le cas échéant)
Numéro de télécopieur	Adresse courriel
Signature	Date (jj-mm-aaaa)

UTILISATION RÉSERVÉE AU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS DE SPAC

Recommandations	
Recommandé par signature électronique	Approuvé par signature électronique

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

Le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrats (PSC) est utilisé pour recueillir des renseignements détaillés sur la structure, la propriété et le statut juridique de votre organisation. Ce guide vous aidera, étape par étape, à remplir le formulaire de demande d'inscription, qui est requis pour l'enquête de sécurité de votre organisation.

Section A – Information sur l'entreprise

Case 1 : Indiquez le nom légal de votre organisation. Il s'agit du nom légal qui est enregistré auprès des autorités fédérales, provinciales ou territoriales.

Case 2 : Si le nom commercial de votre organisation est différent de sa dénomination légale, indiquez-le ici. Sinon, veuillez laisser la case vide.

Case 3 : Indiquez votre type d'entreprise et fournissez les documents justificatifs prouvant que votre organisation est légalement enregistrée pour faire des affaires au Canada.

Si vous cochez propriétaire unique, cela signifie que vous êtes le propriétaire d'une entreprise enregistrée, qui agit seul et n'a pas de partenaires. Dans ce cas, vous devez fournir la copie la plus récente de votre certificat provincial. Le terme exact de ce document varie selon la province. Par exemple, en Ontario, il s'agit d'un permis principal d'entreprise.

Si vous cochez partenariat, cela signifie que votre organisation est un partenariat. Dans ce cas, vous devez fournir une copie de votre contrat de partenariat et des documents d'enregistrement du partenariat, ainsi que l'organigramme de la structure de propriété.

Si vous cochez société, cela signifie que votre organisation est constituée au niveau fédéral, provincial ou territorial. Dans ce cas, vous devez fournir une copie du certificat et des statuts constitutifs les plus récents. Vous devez également préciser si votre société est privée ou publique.

Remarque : si vous êtes le seul propriétaire d'une entreprise constituée en société et que vous agissez seul, sans associé, vous êtes quand même considéré comme une société. Ne cochez pas, dans ce cas, la case « propriétaire unique ».

Pour tous les autres types d'entreprises, cochez « autre » et précisez le type (universités, institutions financières, organisations non constituées en société, Assemblée des Premières Nations, etc.) Pour justifier le type d'organisation, vous devez fournir des preuves du statut juridique telles que des actes, des chartes, des bandes, etc., et l'organigramme de la structure de propriété et le tableau de la structure de gestion.

Case 4 : Veuillez fournir une brève description des activités générales de votre organisation. Par exemple, si vous êtes expert-conseil, vous devez décrire brièvement le type de travail d'expert-conseil que vous effectuez.

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

Case 5 : Si vous avez un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA), indiquez-le. Un NEA n'est pas obligatoire pour s'inscrire au PSC. Il est toutefois utilisé lorsque cela est nécessaire pour désigner de manière positive des organisations portant des noms similaires ou ayant fusionné.

Il est nécessaire d'avoir un NEA pour faire affaire avec le gouvernement fédéral. Ce numéro est créé à partir de votre numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada et identifie de façon unique votre organisation dans les systèmes d'achat et de paiement de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Si vous n'en avez pas, n'inscrivez rien dans ce champ. Pour obtenir un NEA, vous devez vous inscrire au système de Données d'inscription des fournisseurs de SPAC. Visitez le site [S'inscrire comme fournisseur](#) pour plus de renseignements.

Case 6 : Indiquez si vous êtes un fournisseur diversifié. Cela comprend les entreprises détenues ou dirigées par des Canadiens de groupes sous-représentés comme les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles.

Case 7 : Indiquez l'adresse physique de votre siège social. Les sites virtuels, les boîtes aux lettres, les bureaux de réception, les espaces de travail partagé, etc. ne seront pas acceptés.

Case 8 : Indiquez l'adresse physique du principal lieu d'activité de votre organisation si elle est différente du siège social. L'entreprise doit être située et exploitée au Canada uniquement. C'est également ici que vous devez fournir l'adresse physique de tout site supplémentaire nécessitant une [autorisation de détenir des renseignements](#).

Case 9 : Indiquez l'adresse postale de votre siège social si elle est différente de son adresse physique.

Case 10 : Saisissez le site Web de votre organisation, le cas échéant.

Cases 11 et 12 : Indiquez le numéro de téléphone et de télécopieur de votre siège social, y compris l'indicatif du pays et tout numéro de poste. Si votre organisation n'a pas de télécopieur, laissez la case 12 vide.

Case 13 : Entrez le nombre total d'employés dans votre organisation.

Case 14 : Indiquez le nombre approximatif d'employés qui devront avoir accès à des renseignements, des biens ou des lieux de travail sensibles pour exécuter le travail dans le cadre du contrat gouvernemental.

Section B - Nomination d'agents de sécurité

Les organisations faisant l'objet d'une enquête de sécurité auprès du PSC doivent nommer un agent de sécurité d'entreprise (ASE) et un agent de sécurité d'entreprise remplaçant (ASER). Le seul type d'entreprises qui n'est pas tenu de désigner un ASER est celui des propriétaires uniques.

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

Il est important de fournir le nom des personnes appropriées que vous avez l'intention de nommer en tant qu'ASE et ASER de votre organisation. Ces personnes seront responsables de la sécurité de l'organisation et du personnel.

Être un ASE peut être exigeant et prendre beaucoup de temps. Au moment de désigner l'ASE de votre organisation, il est très important de garder à l'esprit ce qu'il faut pour être efficace dans ce rôle. Vous devez également vous assurer que la personne en question a la capacité d'investir le temps nécessaire pour remplir ses obligations. Il est donc essentiel de désigner les personnes appropriées.

Les agents de sécurité doivent répondre à tous les critères suivants :

- être un employé de l'organisation;
- se trouver physiquement au Canada;
- être un citoyen canadien ou, au cas par cas, un résident permanent du Canada;
- faire l'objet d'une enquête de sécurité au même niveau que l'organisation (dans certains cas, les ASER peuvent avoir un niveau inférieur).

L'ASE doit également :

- être une personne de confiance;
- être au courant de toutes les activités de l'organisation se rapportant aux contrats conclus avec le gouvernement fédéral;
- être en contact direct avec les cadres supérieurs de l'organisation;
- avoir de l'influence sur les politiques et les procédures internes de l'organisation.

L'ASE joue un rôle crucial quant à la capacité d'une organisation de répondre aux exigences du gouvernement fédéral en matière de sécurité des contrats. Ils sont le point de contact officiel avec le PSC et sont chargés d'informer le PSC de tout changement au sein de l'organisation. De plus, ils rendent des comptes en ce qui a trait à toutes les questions de sécurité des contrats. L'ASER partage les responsabilités de l'ASE et remplace ce dernier au besoin.

Pour consulter la liste complète des responsabilités de l'ASE et de l'ASER, veuillez consulter [l'annexe A du manuel de la sécurité des contrats : Lignes directrices sur les responsabilités des agents de sécurité d'entreprise et des agents de sécurité d'entreprise remplaçants](#).

Renseignements qui doivent être saisis dans la section B :

Fournissez le nom de la personne que vous avez l'intention de nommer comme ASE de votre organisation et celles que vous avez l'intention de nommer comme ASER.

Remplissez le tableau en conséquence et veillez à fournir le nom d'au moins un ASER dans l'installation où se trouve l'ASE.

Si votre organisation nécessite une [autorisation de détenir des renseignements](#) sur un ou plusieurs sites, veillez à fournir le nom d'au moins deux responsables de la sécurité par site et à indiquer l'adresse physique de ces sites. Cela est nécessaire, car l'autorisation de détenir des renseignements est spécifique à un site et deux agents de sécurité sont nécessaires où des documents sensibles seront sauvegardés. Si vous êtes à court de ligne, fournissez sur une

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

feuille séparée jointe au formulaire tous les renseignements requis sur les remplaçants supplémentaires.

Section C – Dirigeants

Dressez la liste de tous les dirigeants de votre organisation, y compris ceux qui occupent des postes de gestion et de direction, ainsi que les cadres, les associés directeurs et les signataires autorisés qui sont responsables des opérations quotidiennes de l'entreprise.

Outre le titre de leur poste, vous devez indiquer leur nom, leur nationalité et le pays où se trouve leur domicile véritable, fixe, principal et permanent, même s'ils résident actuellement ailleurs. Si vous manquez de lignes, fournissez sur une feuille séparée jointe au formulaire tous les renseignements requis pour les dirigeants supplémentaires.

Comme pièce justificative, vous devez fournir un tableau de la structure de gestion afin de démontrer la structure hiérarchique.

Remarque : Les propriétaires uniques ne sont **pas** tenus de fournir un tableau de la structure de gestion puisqu'ils sont les seuls responsables de leur organisation.

Section D – Conseil d'administration

Dresser une liste de tous les membres du conseil d'administration de l'organisation. Veillez-vous assurer d'indiquer tous les titres du conseil d'administration, y compris celui du président, le cas échéant. Si votre organisation ne dispose pas d'un conseil d'administration, ne laissez pas cette section vide. Indiquez simplement « Sans objet » à la première ligne.

Pour chaque ligne, assurez-vous de remplir toutes les colonnes. Si vous manquez de lignes, fournissez les renseignements requis sur une feuille séparée jointe au formulaire.

Section E – Renseignements sur la propriété

La section E concerne la propriété de votre organisation. Vous devez remplir cette section, quel que soit le pourcentage de participation. Si vous n'inscrivez rien dans cette section, le formulaire vous sera retourné.

Cette section comprend des tableaux pour un maximum de trois niveaux de propriété. Si votre organisation compte plus de trois niveaux de propriété, vous devez fournir tous les renseignements requis pour chaque niveau supplémentaire sur une feuille séparée jointe au formulaire.

Comme pièce justificative, vous devez fournir un organigramme ou un organigramme juridique qui comprend les pourcentages de propriété.

Remarque : Les propriétaires uniques ne sont pas tenus de fournir un organigramme ou un organigramme juridique, mais ils doivent néanmoins remplir cette section.

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

Sous-section E-1

Dressez la liste de tous les propriétaires directs de votre organisation. Vous devez également indiquer quelles sont les entités qui détiennent une attestation de sécurité d'installation valide du PSC ou d'un autre pays.

Si votre organisation est une société cotée en bourse, vous devez également fournir le symbole et le marché boursier.

Sous-section E-2

Fournissez les renseignements sur la propriété pour chaque propriétaire direct que vous avez énuméré à la sous-section E-1. En d'autres termes, vous devez dresser la liste des propriétaires directs des propriétaires directs de votre organisation et remplir tous les champs obligatoires.

Si votre organisation n'a qu'un seul niveau de propriété, indiquez « Sans objet » dans la première ligne et passez à la section suivante du formulaire.

Si votre organisation a plus d'un propriétaire direct, vous devez fournir tous les renseignements requis sur ces propriétaires supplémentaires sur une feuille séparée, jointe au formulaire.

Sous-section E-3

Fournissez le troisième niveau de propriété de l'organisation. C'est ici que vous devez fournir des renseignements sur les propriétaires directs des entités que vous avez énumérées à la sous-section E-2. Si votre organisation n'a pas de troisième niveau de propriété, indiquez « Sans objet » à la première ligne et passez à la section suivante du formulaire.

Section F – Justification

Cette section ne doit être remplie que par les organisations qui font l'objet d'un processus de renouvellement.

Dressez la liste de tous les contrats, sous-contrats, baux, arrangements en matière d'approvisionnement, offres à commandes et commandes d'achat fédéraux actifs de votre organisation qui comportent des exigences de sécurité. Dans le tableau, vous devez fournir tous les renseignements requis pour chaque véhicule d'approvisionnement, notamment le nom du Ministère contractant, les coordonnées de l'agent contractant, le niveau de sécurité, par exemple Protégé B ou cote de fiabilité, et la date d'expiration.

Le PSC a besoin de cette information pour valider qu'il a des copies de vos véhicules d'approvisionnement dans ses dossiers, et pour obtenir, au besoin, ceux qui pourraient manquer dans le système de dossiers du programme.

Directives sur la façon de remplir le formulaire de demande d'inscription du Programme de sécurité des contrat (SPAC 471)

Section G – Certification et consentement

Cette section doit être remplie, signée et datée par l'un des dirigeants mentionnés à la section C.

La signature doit être faite à la main ou être une signature électronique valide. Les signatures en police de caractères à chasse étroite seront refusées.